APRÈS ART. 61 N° 6

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2018

#### CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 6

présenté par

M. François-Michel Lambert, Mme Yolaine de Courson, M. Marilossian, Mme Sarles, Mme Rilhac et Mme Pascale Boyer

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

### APRÈS L'ARTICLE 61, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.